

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 V. 71 Vœu relatif à la réouverture de la Bièvre à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant l'intensification, la multiplication et le rapprochement des épisodes caniculaires à Paris; en témoignent le record des 42,6°C atteints en juillet 2019 et les 8 jours consécutifs à plus de 35°C en août 2020.

Considérant que l'eau permet de rafraîchir la ville et de lutter efficacement contre l'effet « d'îlots de chaleur urbains » et donc de rendre cette dernière moins vulnérable et plus résiliente face au changement climatique.

Considérant que la ville de Paris s'est fixée pour objectif, au sein du Plan Climat, d'accroître la place de l'eau dans l'aménagement urbain à travers la création de trames bleues et ce, pour le "bien-être et la santé des Parisiens et des Parisiennes".

Considérant que l'adaptation de la ville aux dérèglements climatiques passe aussi par sa végétalisation.

Considérant l'objectif affiché, au sein du Plan Biodiversité (2018-2024), de 40% de surfaces perméables végétalisées à Paris d'ici 2024 pour rafraîchir la ville et favoriser le développement de la biodiversité.

Considérant que le Plan Climat adopté par la Ville de Paris porte une stratégie ambitieuse de neutralité carbone d'ici 2050, et que la végétalisation de l'espace public peut apporter une contribution significative à la réalisation de cet objectif.

Considérant que la ville entend se doter, à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme, du premier PLU "bioclimatique" de France afin d'adapter cet outil réglementaire aux enjeux du dérèglement climatique.

Considérant que le contrat Bièvre “Eau, Climat et Trame Verte et Bleue” 2020-2024 propose “l’étude de réouverture de la Bièvre aval sur quatre tronçons (Antony, L’Haÿ-Les-Roses, Cachan et Gentilly) (...) et, parmi ces derniers, l’inauguration d’au moins un chantier de réouverture d’ici 2024”.

Considérant le commencement des travaux de dégagement de la Bièvre dans le Val-de-Marne et la projection d’une réhabilitation sur plusieurs tronçons à Arcueil et Gentilly prévue pour 2021.

Considérant que la réouverture de la Bièvre sur le parcours parisien permettrait de créer une continuité verte et bleue sur environ 80 kilomètres en Ile-de-France: de Saint-Quentin en Yvelines (sources de la Bièvre) jusqu’à la Seine, la découverte de la Bièvre sur le tronçon parisien permettrait de rejoindre les canaux Saint-Martin/Ourcq de Paris jusqu’à Meaux.

Sur proposition de Alice Timsit, Jérôme Gleizes, Fatoumata Koné, Antoinette Guhl, Alexandre Florentin, et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- qu’une étude de faisabilité portant sur la réouverture de la Bièvre sur tout ou partie des 6 kilomètres de son parcours parisien soit réalisée dans les 6 premiers mois de l’année 2021 ;
- qu’un comité de suivi de l’étude soit constitué, associant les Maires des 5e et 13e arrondissements, les adjoint.e.s à la Maire de Paris concerné.e.s, le conseiller du 13e arrondissement délégué à la Bièvre, des représentant.e.s des conseils de quartier concernés, des associations intéressées ;
- que des discussions soient engagées avec les parties prenantes au contrat “Bièvre “Eau, Climat et Trame Verte et Bleue” 2020-2024” et en particulier avec l’Agence de l’eau Seine Normandie et la Région Île de France afin qu’y soit ajouté un avenant concernant la réouverture de la Bièvre à Paris, sous réserve de la faisabilité technique du projet.